MINISTERE de l'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC - ROUSSILLON

MONTPELLIER - I6, rue de la République - Tél. 72.58.72

3ème année N°

Quatrième année N° 9 Première et deuxième édition N° 5 I2 Avril I956
Troisième et quatrième édition N° 3

Toutes zones

TAVELURE

Les poiriers et les pommiers atteignent des stades auxquels ils sont très vulnérables à la tavelure. Renouveler le traitement précédemment préconisé.

OIDIUM DU POMMIER

Dans les vergers où cette maladie a occasionné des dégâts importants l'an passé il convient d'effectuer un traitement méticuleux avec l'un des produits suivants :

- Bouillies sulfocalciques - Soufres micronisés - Soufres dispensés.

Ce traitement est également efficace contre la tavelure.

ANTHONOME DU POMMIER

Renouveler le traitement préconisé le 3I Mars.

HOPLOCAMPE DU PRUNIER

Dans les vergers de pruniers où ces insectes occasionnent généralement des dégâts, pulvériser abondamment les arbres lorsque les 3/4 du pétale sont tombés.

- Utiliser les produits à base d'H.C.H., de T.T.C., de S.P.C., de parathion, de lindane, de roténone (en mélange avec un alcool terpénique sulfuré).

ANARSIA

La larve de ce papillon a provoqué des dégâts importants sur les pousses comme sur les fruits. Les vergers d'abricotiers et de pêchers où cet insecte est commun doivent faire l'objet de pulvérisations de D.D.T., d'H.C.H. ou de parathion.

P.1129

ARAIGNEES ROUGES

On observe des sorites sur divers végétaux. Partout où elles sont observées, pulvériser l'un des produits ci-après :

Diazinon, E.P.N., Malathion, Aramite, Chlorophény trichloréthanol, Parachlorophényl parachlorobenzène sulfonate, parachlorophényl parachlorobenzène sulfuré, parachlorophényl benzène sulfonate, diphénylsulfone chlorobenzylate.

MOUCHE DE LA CAROTTE

Les pulvérisations d'aldrin ou de dieldrin sur le sol avant semis éviteront les carottes véreuses.

PUCERONS

Des pucerons sont observés sur les cultures fruitières, éviter leur pullulation en traitant avec :

- Extrait titré de nicotine à 300 (+ 30 g de carbonate de soude + mouillant)
- Spécialités nicotinées
- Huile blanches nicotinées
- Parathion
- Malathion
- Emulsion de D.D.T.
- Emulsion d'H.C.H.
- Emulsion de S.P.C.
- Lindane émulsion.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux

P. BERVILLE

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon,I6,Rue de la République MONTPELLIER.Le Gérant:TROUILLON.Autor.du 6 Mars 56.Reproduction,adpatation réservées.